ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

IUFM

Question écrite n° 27897

Texte de la question

Mme Delphine Batho interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur l'avenir des instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM). En effet, le Président de la République a confirmé le 2 juin dernier sa volonté de recruter les enseignants à niveau de bac + 5, afin d'élever le niveau de formation des maîtres et leur rémunération en début de carrière. Si ces dispositions répondent aux attentes récurrentes des enseignants voir des syndicats, elles soulèvent cependant des inquiétudes notamment en ce qui concerne la place laissée à l'apprentissage professionnel dans le cadre d'une alternance théorie pratique en lien direct avec les établissements scolaires. De plus il semble que certaines habilitations des masters portés par les IUFM aient été refusées, deux sur quatre en ce qui concerne l'IUFM de Niort, ce qui pourrait à terme entraîner la disparition des IUFM. Ces instituts de formation répartis sur le territoire permettaient de dispenser une formation en cohérence avec les besoins de ce même territoire. Elle lui demande si, dans le cadre du projet de réforme de la formation des enseignants, il envisage d'engager une concertation avec tous les acteurs concernés afin que la formation professionnelle des enseignants puisse être prodiguée dans les meilleures conditions en assurant l'avenir des IUFM.

Texte de la réponse

Lors du conseil des ministres du 2 juillet 2008, le ministre de l'éducation nationale et la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche ont présenté une communication relative à la réforme du recrutement et de la formation des enseignants des premier et second degrés. À compter de la session 2010, les enseignants devront justifier de l'obtention d'un diplôme de master pour pouvoir être recrutés à titre définitif à l'issue des nouveaux concours de recrutement. Tout étudiant inscrit en deuxième année de master ou ayant déjà validé celui-ci pourra donc se présenter aux nouveaux concours de recrutement. Pour préparer les étudiants à leur futur métier, les universités proposeront des parcours de master adaptés avant la fin de l'année 2008. En tant que composantes des universités, les IUFM participeront aux parcours de master qui seront mise en place. C'est bien fortes des acquis des IUFM en matière de formation professionnelle des enseignants que les universités pourront construire des parcours de masters pertinents et innovants, qui répondent non seulement aux attentes des étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement, mais également à celles de l'État qui emploiera les lauréats des concours.

Données clés

Auteur : Mme Delphine Batho
Circonscription : Deux-Sèvres (2e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 27897
Rubrique : Enseignement supérieur
Ministère interrogé : Éducation nationale
Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE27897

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 juillet 2008, page 6295
Réponse publiée le : 11 novembre 2008, page 9778